PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Julien Salandre
Service environnement
Tél : 03 85 21 86 41
julien.salandre@saone-et-loire.gouv.fr

Charolles, le 8 juin 2022

COMPTE RENDU

Objet de la réunion	Comité de suivi du site Natura 2000 Val de Loire bocager

Date et heure de la réunion **Lieu**	15 mars 2022 - 14h Salle polyvalente de Varenne-Saint-Germain

Ordre du jour	1. Introduction par le Sous-Préfet de Charolles. 2. Présentation des actions d'animation générale du site Natura 2000 pour la fin d'année 2020 et l'année 2021 (CEN Allier) 3. Présentation des « Actions Prairies Bocage » pour l'année 2021 (Chambre d'Agriculture 71) 4. Présentation des « Actions Bords de Loire » pour l'année 2021 (LPO) 5. Questions et points divers

Intervenant(s)	**Contact(s)**	**Présents ce jour**	**Invités prochaine réunion**	**Diffusion**
David ROCHE, sous-préfet de Charolles				
Julien SALANDRE, DDT71	03 85 21 86 41 – julien.salandre@saone-et-loire.gouv.fr			
Lucas DUMAS, CA 71	06 49 92 67 16 - ldumas@sl.chambagri.fr			
Brigitte GRAND, LPO BFC	03 85 48 77 70 - brigitte.grand@lpo.fr			
Hélène COLLET, CEN Allier Laurie GIRARD, CEN Allier	04 70 42 89 34 – helene.collet@espaces-naturels.fr 04 70 42 89 34 – laurie.girard@espaces-naturels.fr			

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont consultables sur la page web du site Natura 2000 : http://val-loire-iguerande-decize.n2000.fr/

Monsieur David ROCHE, sous-préfet de Charolles, ouvre la réunion à 14h. Il remercie les participants pour leur présence, rappelle l'importance de ce comité de suivi et présente l'ordre du jour.

1. Présentation des actions d'animation générale du site Natura 2000 pour l'année 2021 (CEN Allier)

Cf diaporama de présentation.

H. COLLET revient sur les 6 réunions d'information organisées entre juin et juillet en mettant en avant la bonne participation des communes, la qualité des échanges et des informations récoltées.
Elle rappelle également que seront prochainement distribués aux communes plusieurs outils de présentation et de valorisation de Natura 2000 : le document d'objectifs du site, un livret sur les incidences Natura 2000, un lot de posters propre à leur commune et un lot de panneaux d'affichage ou autocollant extérieur selon le choix de chaque commune.

H. COLLET, rappelle également la parution en août du nouvel outil e-lettre, dont deux éditions verront également le jour en 2022.

La liste des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 pour lesquels le CEN Allier a été sollicité au cours de l'année 2021 (et début 2022) est présenté.
H. COLLET présente un exemple d'avis technique donné à la Communauté de communes du Grand Charollais pour la mise en place d'un pâturage d'entretien sur le sentier des Demoiselles et faciliter la lutte contre la Renouée du Japon.

Une part importante de la présentation est ensuite dédiée à la présentation des prospections et démarches menées en vue de mettre en œuvre en 2022, des travaux de restauration des milieux naturels d'intérêt communautaire sur les communes de :

- Garnat-sur-Engièvre (restauration d'une pièce d'eau de 0,5 ha sur une ancienne boire)
- Dompierre-sur-Besbre et Beaulon, à Port-Saint-Aubin (réouverture de 2,55 ha de prairies et pelouses embroussaillées)

La commune de Saint- Aubin sur Loire confirme également que la lutte contre la renouée et l'entretien des sentiers représente un gros coût d'entretien pour la collectivité. Il demande ce peut faire Natura 2000 pour aider la commune.
H. COLLET répond que Natura 2000 n'a pas vocation à financer l'entretien des sentiers mais que, comme pour la CC du Grand Charolais, une action de conseil ou d'avis technique est possible, notamment sur la gestion des EEE.

M. BUISSON explique que les EEE prennent une place de plus en plus importante sur le territoire et que le discours actuel est de dire que l'on ne peut rien faire, il trouve ce discours inquiétant. De plus, il souligne que ce ne sont pas là des pollutions d'origine agricole qui menacent le site Natura 2000.
La commune de Pierrefitte-sur-Loire demande à pouvoir avoir un panorama de ce qui se fait en matière de lutte contre les EEE, notamment la renouée du Japon.
H. COLLET explique que de nombreux organismes ont travaillé sur cette question et mis. en place des expérimentations.

>> Lien vers le Webinaire « Renouée du Japon en Wallonie », par Étienne Branquart (docteur en sciences spécialisé en écologie des communautés et évaluation des risques posés par les espèces exotiques envahissantes). Dédié aux bonnes pratiques pour la gestion des renouées asiatiques. https://www.youtube.com/watch?v=qaNxPw1U2vA

Concernant la mise en œuvre des travaux à Dompierre et Beaulon :
Le CEN est interrogé sur le fait que la Mairie de Dompierre-sur-Besbre ne soit pas au courant des travaux prévus.
Il est répondu que les travaux se faisant sur parcelles privées, l'enjeu premier était de trouver un accord avec le propriétaire des parcelles sur la nature et les conditions de réalisation des travaux. De plus, le dossier de contrat a été déposé à la DDT03 en février et n'a à ce jour pas encore été validé. Le CEN Allier attendait la validation du projet et des enveloppes dédiées pour avertir la commune de la bonne réalisation des travaux et des dates d'intervention fixées.

À Port-Saint-Aubin, la Chambre d'agriculture de l'Allier rappelle que les parcelles en question sont situées en périmètre rapproché d'un captage prioritaire. Mme BRENON s'inquiète donc que le broyat de prunelliers puisse induire une pollution aux nitrates sur la nappe en se décomposant. Ces broyats vont-ils être exportés ?
Il est précisé que préalablement au dépôt de dossier de contrat, toutes les démarches nécessaires ont été faites auprès de l'ARS vis-à-vis de la nature du captage et auprès de la police de l'eau au titre de la Loi sur l'eau. Le stockage du broyat en bordure de parcelle a donc été validé par ces deux services.

Une question est posée sur les dates de broyage pour les différents contrats. Il est fait remarquer qu'il existe des obligations différentes vis-à-vis des dates d'entretien de la végétation entre les agriculteurs et les autres gestionnaires du territoire tels que le Département pour l'entretien de la voie verte. J. SALANDRE de la DDT71 répond qu'effectivement il existe des différences et que les obligations agricoles sont issues des règles de la PAC. Il n'existe pas actuellement de réglementation stricte concernant l'entretien des haies pour les autres usagers. Cependant, la réglementation liée aux espèces protégées peut inciter à effectuer ces travaux hors période de reproduction. Les dates de travaux prévues pour les contrats Natura 2000 sont quant à elles définies de manière à impacter le moins possible les espèces présentes.

L'intérêt de laisser des ronciers en place sur certains sites d'intervention est ensuite questionné. L. Girard précise que les ronciers abritent une faune et une flore diversifiée. Elle est propice à certaines espèces de papillons par exemple et souvent occupées par des oiseaux pour leur nidification (comme la pie-grièche notamment). Tout est question d'équilibre. Il peut être intéressant de maintenir des bosquets qui ne gênent pas l'exploitation de la parcelle ou n'entraînent pas une fermeture trop rapide du milieu.

M. CORDEIRO, Maire d'Iguerande, met en avant le projet de sa commune de mettre en place un observatoire pour découvrir l'avifaune du val de Loire en bordure du fleuve. Il est en contact avec le CEN Allier pour un éventuel projet de contrat au titre de Natura 2000. Mais il a encore besoin d'éclaircissements sur ce que chaque acteur peut apporter au projet et ce qui peut être financé au titre de Natura 2000.
H. COLLET, répond que son collègue Simon DEROUT continue à suivre le projet et va le recontacter prochainement pour avancer sur le projet. Le CEN Allier attend en parallèle

l'obtention de l'autorisation d'occupation temporaire donnant la possibilité d'intervenir sur ce secteur inclus dans le domaine public fluvial d'une part et la validation des fiches-actions du docob ouvrant à la possibilité de nouveaux contrats Natura 2000.

M. ANGLEYS de Pierrefitte-sur-Loire sollicite quelques suggestions pour l'utilisation des outils de signalétique qui seront mis à disposition. H. COLLET rappelle que l'usage est volontairement souple, les panneaux en dur peuvent être utilisés en entrée de village ou sur poteaux dans des endroits stratégiques (bordure de véloroute….). Les autocollants peuvent être collés sur une des vitres de la mairie, sur un panneau de découverte/randonnée du village…

2. Présentation des « Actions Prairies Bocage » pour l'année 2021 (Chambre d'Agriculture 71)

Cf diaporama de présentation.

L. DUMAS présente ensuite les actions d'accompagnement agricole menés en 2021 :

- Animation du Volet MAEC 2021

En Saône-et-Loire, 92 exploitants ont été recontactés en vue d'un pré-engagement pour les mesures agro-environnementales et climatiques sur le PAEC 2021-2022 (nouvelles mesures possibles). En 2021, côté Allier, ce sont une cinquantaine d'exploitants qui ont la possibilité de reconduire leur contrat à l'identique en 2021.
En 2022, il est prévu une reconduction à l'identique des engagement 2021-2022 ou 2017.
L'année 2022 sera également marquée par la préparation du PAEC 2023.

- Suivi du réseau de placettes prairiales

Un suivi de 15 placettes prairiales est en cours depuis 2018 et pour 5 années. En 2021 un suivi de routine a été mené par le CEN Allier et la Chambre d'Agriculture 71 du 3 au 12 mai avec des stades végétatifs moins développés qu'en 2019-2020.

- Rencontre autour de l'autodiagnostic des prairies et du plan de gestion bocager

Le 10 juin 2021, 14 personnes se sont retrouvées autour de l'autodiagnostic des prairies et du plan de gestion bocager chez M. COLLAUDIN. L'objectif de la journée était de présenter cet outil permettant aux agriculteurs d'évaluer les conséquences agronomiques et environnementales de leurs pratiques de gestion des prairies en s'appuyant sur une liste d'espèces indicatrices.

- Réalisation de supports de communication

Plusieurs outils tels que des posters et kakémonos sont actuellement en construction afin de sensibiliser le public à la richesse du site Natura 2000, aux services rendus par les prairies et le bocage et mettre en évidence les liens étroits entre élevage, paysage et biodiversité du site Natura 2000.
Les posters ont été finalisés en 2021 et les kakémonos seront terminés en 2022. Les membres du comité de suivi seront invités à se prononcer sur les 3 kakémonos dont les maquettes leur seront transmises à l'issue de la réunion.

- Préparation de clips vidéos

En 2021 les chambres d'agriculture ont commencé à préparer le synopsis de 3 petits clips vidéo de 4-5 minutes chacun permettant de présenter le site Natura 2000, de faire un zoom sur le bocage et sa préservation et de faire le lien entre agriculture et mosaïque d'habitats. L. DUMAS sollicite les membres du COPIL pour soumettre des idées de sites et exploitations propices au tournage des interviews.

- Fermes ouvertes

La chambre d'agriculture a collecté 16 retours à l'enquête en ligne diffusée à l'ensemble des exploitants du site Natura 2000 concernant l'organisation des fermes ouvertes. Un choix est encore à effectuer pour identifier les parcelles et enjeux à visiter et programmer ces journées en 2022.

La DDT 71 est interpelée sur l'injonction du Conseil d'État à interdire les produits phytosanitaires sur les sites Natura 2000. J. SALANDRE précise que le conseil d'État n'a pas demandé au gouvernement d'interdire strictement les produits phytosanitaires dans les sites Natura 2000, mais de développer les outils permettant d'encadrer leur utilisation lorsque cela est nécessaire. À la date de rédaction de ce compte-rendu, un décret est en phase de consultation du public :
http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-a-l-encadrement-de-l-a2651.html?id_rubrique=2

La chambre d'agriculture a également préparé un questionnaire portant sur les supports de communication (kakémonos) qui seront produits en 2022, les sites filmés pour la réalisation des 3 clips vidéo de communication ainsi que les exploitations sur lesquelles seront organisées les journées "ferme ouverte". Ce questionnaire sera diffusé par mail suite à la réunion.

3. Présentation des « Actions Bords de Loire » pour l'année 2021 (LPO BFC)

Cf diaporama de présentation.

Brigitte GRAND présente le travail réalisé en 2021 par la LPO.

- Suivi et protection des colonies de sternes.

5 colonies de sternes ont été suivies en 2021. 56 à 63 couples de Sterne Pierregarin ont été identifiés ainsi qu'au moins 6 poussins. Les effectifs de Sterne Naine sont moindres avec 9 couples et un seul jeune volant comptabilisé.
On note également un échec de reproduction sur la gravière de Marcigny du fait de plusieurs coups d'eau successifs du 20 juin au 20 juillet, entraînant la submersion totale et l'îlot et de l'ennoiement de la base de l'île aux hérons.
21 panneaux temporaires d'information ont été posés sur 6 sites le 21 avril pour signaler aux usagers la présence de colonies de sternes mais la plupart d'entre eux ont été emportés ou abîmés par les crues. La stratégie de pose des panneaux doit donc être revue pour éviter une partie des crues du printemps. Par ailleurs, un système de fixation sera mis en place pour les nouveaux panneaux, pour éviter leur perte en cas de crue tardive.

- Pies-grièches : indicateurs de la qualité du bocage

En 2021 un transect de suivi des Pie-grièches a été réalisé sur la commune de Vindecy, sur 7 km et deux passages.
Pour la Pie grièche-écorcheur, un IKA de 1.88 couples a été calculé, révélant une bonne qualité du bocage. Sur le même tronçon, aucun individu de pie-grièche à tête rousse n'a été contacté, ce qui laisse supposer une disparition de l'espèce dans la partie amont du site Natura 2000.
À titre de comparaison, en 2020 dans une partie plus au Nord de la zone Natura 2000, avec un bocage plus dégradé, trois fois moins de pie-grièche écorcheur ont été contactées.

- Actualisation des données sur l'Oedicnème criard

Cet inventaire s'est appuyé sur un comptage des oiseaux lors des rassemblements post-nuptiaux, organisé à la mi-septembre en collaboration avec la LPO AURA (côté Allier).
262 œdicnèmes ont été recensés sur 7 sites, ce qui indique que le site Natura 2000 abriterait à lui seul 44% des effectifs de toute la région Bourgogne-Franche-Comté ! La population nicheuse a été estimée à 80-100 couples.

- Nouvelle plaquette de sensibilisation

Une nouvelle plaquette de sensibilisation sur les oiseaux des bords de Loire a été éditée en 2021. Elle présente le site Natura 2000, apporte des éléments sur la biologie des oiseaux de grèves, sensibilise les usagers aux dérangements et les informe des bonnes pratiques à adopter pour leurs loisirs. Elle pourra être distribuée dès 2022 et la saison touristique.

- Questionnaire auprès des professionnels du tourisme

Ce questionnaire de 8 questions avait pour objectif d'évaluer la connaissance des professionnels sur les enjeux environnementaux du site Natura 2000, sonder leur position sur la réglementation en vigueur et mieux cibler leurs attentes notamment en termes d'outils de sensibilisation/communication.
La LPO a obtenu 44% de retour sur les questionnaires distribués.
Globalement, les acteurs interrogés se disent bien au courant des enjeux écologiques en présence, souhaitent plus de sensibilisation et de supports de communication mais restent réticents sur une éventuelle réglementation des accès à certaines berges et îlots.

- Sensibilisation du grand public

Deux sorties de découverte des richesses écologiques du site Natura 2000 ont réalisées à Vindecy et à Bourbon-Lancy, et ont rassemblés 27 personnes.
Une conférence organisée à l'ObservaLoire de Digoin a quant à elle rassemblé 15 personnes.

- Sensibilisation des scolaires

Enfin, 4 journées d'animation sur 4 établissements scolaires ont été réalisées au sein des écoles élémentaires de Marcigny, La-Motte-Saint-Jean, Bourbon-Lancy et Vindecy. Ces animations composées chacune d'une demi-journée en classe et d'une demi-journée sur le terrain ont permis de sensibiliser 111 enfants à la biodiversité du site Natura 2000.

Une question est de nouveau formulée sur l'effet des cygnes sur les Sternes et la biodiversité en général. En effet, il semblerait que les cygnes, très territoriaux, font fuir les

canards. Il est fait remonter en séance que l'étude sur les cygnes évoquée lors du dernier cosui n'a pas été réalisée.

J. SALANDRE précise que Natura 2000 peut financer des études portant uniquement sur des espèces d'intérêt communautaire, ce qui n'est pas le cas du cygne. Une étude pourrait éventuellement être financée s'il apparaissait que le cygne avait un impact important sur des oiseaux d'intérêt communautaire, comme les Sternes, mais cela ne semble pas être le cas d'après la LPO qui suit les colonies chaque année.
Après recherches bibliographiques sur la question, il apparaît qu'une étude a été réalisée dans les Dombes sur cette question. Les résultats de l'étude n'ont pas permis de mettre en évidence un impact significatif de la présence de couples de cygnes nicheurs sur la répartition des autres populations d'oiseaux d'eau. L'étude, réalisée conjointement entre la Fédération départementale des chasseurs de l'Ain et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage est consultable en ligne : http://www.bourgogne-franche-comte-nature.fr/fichiers/bn11-p93a98_1405412523.pdf

Quelques participants s'inquiètent également de la présence accrue de la Cigogne blanche sur le territoire en termes d'impact sur la biodiversité locale (grenouilles notamment). B. GRAND tient à rassuer les membres du cosui en expliquant que les concentrations en cigogne blanche ne menacent en rien la biodiversité locale. D'autant plus que leur régime alimentaire est assez diversifié, ce qui fait que la pression de prédation ne repose pas que sur un seul un groupe de faune par exemple.

Concernant la communication :
Il est fait remarquer que les EPCI et leurs offices du tourisme sont des acteurs à consulter en terme de communication, sensibilisation du grand public.
Plusieurs communes se disent intéressées par les animations scolaires, B. GRAND les note et reviendra vers elles.
Il est enfin précisé que la pose de panneaux serait la bienvenue sur certains sites de mise à l'eau des canoés, notamment au niveau des communes d'Artaix et Port-Saint-Aubin où il existe le projet de recréer des bacs (à mettre en lien avec projet Loire Itinérance).

4. Présentation de la programmation 2022 et intégration de nouveaux contrats dans le DOCOB

J. SALANDRE présente ensuite les différentes actions qui seront réalisées en 2022.
Il explique également que suite à la réunion, une consultation aura lieu afin de collecter les éventuelles remarques sur des nouvelles fiches-actions qu'il est proposé d'intégrer au document d'objectifs du site. Ces fiches ne modifient aucunement les enjeux et les objectifs du docob mais permettent d'ouvrir la possibilité de financer de nouvelles actions de préservation et/ou de restauration en faveur des espèces et habitats Natura 2000. Cette proposition d'ajout fait suite à l'identification par le CEN Allier de l'absence de certaines actions dans le docob, freinant la mise en œuvre de contrats Natura 2000 sur le territoire.

5. Points divers

- ✓ La commune d'Artaix informe le cosui que suite à une tempête en 2021, plus de 400 arbres sont tombés sur le territoire de la commune. Une demande a été effectuée auprès du CEN Bourgogne pour une aide à « l'étude d'incidence » au titre de Natura 2000. En l'état actuel, il leur est notamment impossible de savoir si un prestataire qui

effectuerait une coupe d'arbres le ferait pour une sécurisation (arbre fragilisé par la tempête) ou pour une raison commerciale. Le CEN Allier n'en était pas informé mais répond qu'il est possible qu'un salarié passe sur place examiner les dégâts (Artaix et Saint Martin du Lac).

- ✓ Il est ensuite demandé si Natura 2000 ou le projet Loire Itinérance pourraient empêcher un projet en cours de développement sur les bords de Loire.
  Loire Itinérance n'est pas un outil de réglementation mais une démarche de promotion et de construction d'une nouvelle destination touristique.
  Concernant Natura 2000, il est rappelé qu'il ne s'agit en rien d'un outil de « mise sous cloche » de l'environnement. Il vise un développement harmonieux du territoire, durable et prenant en compte les enjeux naturels en présence. Il repose donc sur la concertation et des échanges sont déjà régulièrement en cours avec Loire Itinérance pour aller dans ce sens.

- ✓ M. Angleys informe le cosui d'un projet d'itinéraire de découverte de Dompierre-sur-Besbre à Digoin. Il est important de faire circuler une telle information notamment pour une bonne synergie avec le projet Loire Itinérance. Il fournira la présentation du projet au CEN Allier.

Les sujets étant épuisés, M. le Sous-préfet de Charolles remercie les membres du cosui pour leur participation et clôt la réunion.

Le sous-préfet de Charolles

David ROCHE